Image not found or type unknown

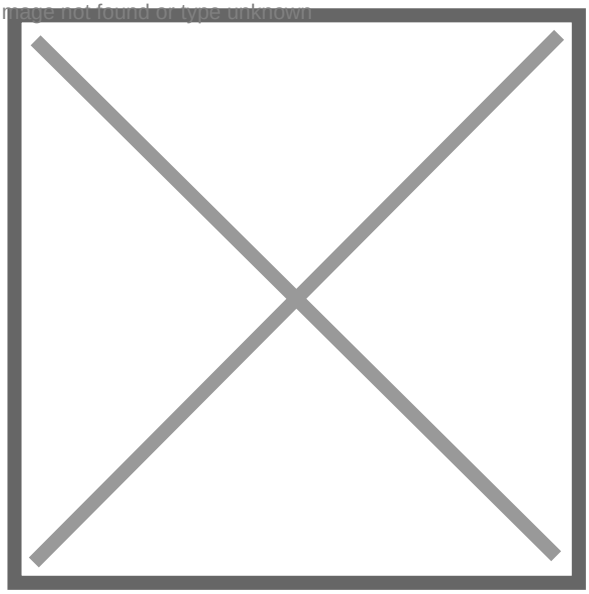

Pacs et demande de titre de séjour vie privée et familliale

Par **Katiotio**, le **10/04/2012** à **22:38**

Bonjour,
Je suis russe et je suis en France depuis 6 ans et demi. J'ai toujours été étudiante, mais je ne peux plus renouveler mon titre de séjour par ce moyen. J'ai essayer de trouver un emploi pour passer au statut "salarier", mais on m'a refusé l'emploi au dernier moment. Donc mon titre de séjour a expiré le 15 septembre 2011, mais je n'ai pas voulu partir. Je me suis pacsée avec mon copain mais seulement en février 2012 et on a commencé à vivre ensemble seulement en janvier 2012. Donc ça fait 6 mois que je suis en situation irrégulière et je ne sais pas comment me régulariser maintenant. Car le pacs entre un Français et un étranger ne donne pas automatiquement de droit au séjour. En plus on a commencé à vivre ensemble quand j'étais déjà en situation irrégulière. Est-ce que je peux tout de même aller à la préfecture maintenant pour essayer de me régulariser au moins avec un récépissé ou je dois attendre que ça fasse un an de vie commune? Je ne sais pas comment me comporter et ne veux pas prendre de risque d’être expulsée...Quels sont mes chances d'être régularisée?

Par **edith1034**, le **11/04/2012** à **07:40**

Allez à la préfecture avec votre pacs pour avoir un récépissé, cherchez un emploi puisque le pacs n'est pas suffisant

pour tout savoir sur le pacs

http://www.fbls.net/pacscreation.htm

ensuite attendez les élections présidentielles pour déposer un dossier complet, en ce moment ça ne sert à rien

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés